Initiation au Système de gestion des contributions de la FCI:

Un document de synthèse destiné au personnel administratif des établissements

Mai 2016



Table des matières

1	Dé	finitions	1
2	Do	cuments de référence	1
3	Sy	stème de gestion des contributions de la FCI	1
4	Ac	cès au SGCF	1
	4.1	Ouvrir une session	2
	4.2	Réinitialiser votre mot de passe	3
	4.3	Accéder à votre profil et à vos préférences d'utilisateur	3
5	Та	bleau de bord de l'établissement	4
	5.1	Aperçu	4
	5.2	Navigation	4
6	Pro	ocessus de soumission d'un avis d'intention ou d'une proposition	6
	6.1	Gérer les propositions	7
	6.1.1	Recherche	8
	6.1.2	Liste et tri	9
	6.1.3	Remplir et valider les formulaires	10
	6.1.4	Naviguer dans le formulaire	10
	6.1.5	Vérifier les formulaires ou les retourner au responsable du projet	11
	6.1.6	Rouvrir le document ou le soumettre à la FCI	12
	6.1.7	Archiver le projet	13
7	Dé	cisions	15
	7.1	Afficher les décisions	15
	7.2	Documents des concours	16
8	Mo	odule Finalisation de la contribution	17
	8.1	Recherche	17
	8.2	Résultats de recherche	18
	8.3	Soumettre le Formulaire de finalisation de la contribution à la FCI	19

9		Module Modifications	20
	9.1	Recherche	21
	9.2	Résultats de recherche	23
	9.3	Page principale Modification au projet	24
	9.4	Demandes de modification : états et actions	26
	9.5	Formulaire de demande de modification	27
10		Module Paiements	28
	10.1	Recherche	28
	10.2	Résultats de recherche	30
11		Module Rapports financiers	31
	11.1	Recherche	31
	11.2	Résultats de recherche	32
	11.3	Page principale Rapports financiers du projet	33
	11.4	Statut des rapports financiers	34
	11.5	Formulaire du rapport financier	35
12		Rapport d'avancement de projet	37
	12.1	Dates limites de soumission de l'état de la mise en service et des rapports	39
	12.2	Gérer les états de la mise en service requis	40
	12.3	Préparer, valider et remplir le rapport d'avancement de projet	41
	12.4	Naviguer dans le formulaire du rapport d'avancement de projet	42
	12.5	Remettre les rapports aux responsables de projet ou les soumettre à la FCI	43
	12.6	Permettre aux responsables de projet de déléguer la saisie de données	44
	12.7	Déléguer la tâche de préparer le rapport d'avancement de projet	44
13		Module Fonds d'exploitation des infrastructures	46
	13.1	Formulaire du rapport FEI annuel	48
14		information générale	49
	14.1	Aperçu de l'établissement	49
	14.2	Dépôt de rapports	49
	14.3	Aperçu du projet	49

15.2	Gestion des privilèges	53
15.	.1 Résultats de recherche	56
15.	.2 Définition des privilèges individuels	57
15.	.3 Historique	58
15.3	Niveaux d'accès des responsables de projet	59
Annexe A –	Privilèges minimaux	60

1 DÉFINITIONS

Activités précédant l'octroi d'une contribution signifient toutes les activités pour présenter une demande de financement à la Fondation canadienne pour l'innovation (FCI), télécharger des documents d'appui, collaborer avec d'autres intervenants afin de soumettre des propositions, consulter les décisions de financement et analyser les documents d'évaluation des propositions.

Activités suivant l'octroi d'une contribution signifient toutes les activités de gestion des projets financés par la FCI, notamment la finalisation de la contribution, les modifications, les rapports d'avancement de projet et les rapports financiers. Elles visent également la gestion de l'enveloppe du Fonds d'exploitation des infrastructures (FEI) d'un établissement ainsi que les rapports FEI annuels.

Établissement signifie tout établissement admissible au financement de la FCI ou tout représentant autorisé agissant en son nom.

Évaluateur signifie toute personne qui prend part au processus d'évaluation des demandes de financement présentées à la FCI.

Personnel administratif des établissements signifie toute personne qui gère des projets financés par la FCI au nom d'un établissement. Il est responsable des activités précédant et suivant l'octroi d'une contribution.

Responsable du projet signifie toute personne mandatée par un établissement pour gérer un ou plusieurs projets financés par la FCI.

2 DOCUMENTS DE RÉFÉRENCE

Le présent guide s'adresse au personnel administratif des établissements qui utilise le Système de gestion des contributions de la FCI (SGCF) pour gérer les activités précédant et suivant l'octroi d'une contribution. Vous pourriez consulter d'autres guides utiles, selon votre rôle et les tâches accomplis dans le SGCF.

Chercheurs : Initiation au Système de gestion des contributions de la FCI : Un document de synthèse destiné aux chercheurs

Évaluateurs : Initiation au Système de gestion des contributions de la FCI : Un document de synthèse destiné aux évaluateurs

3 SYSTÈME DE GESTION DES CONTRIBUTIONS DE LA FCI

Le Système de gestion des contributions de la Fondation canadienne pour l'innovation (SGCF) est le portail Web sécurisé qui permet aux universités, aux collèges, aux hôpitaux de recherche et aux établissements de recherche à but non lucratif de faire des demandes de financement à la FCI et de gérer le cycle de durée de vie complet d'un projet financé par la FCI.

Il permet au personnel administratif des établissements de gérer les activités précédant et suivant l'octroi d'une contribution de la FCI. Il permet aussi aux chercheurs d'élaborer des propositions à soumettre et de consulter l'information en lien avec leurs projets. Finalement, il donne aux évaluateurs l'accès, en un seul endroit, aux renseignements et documents requis pour évaluer les demandes qui leur sont assignées.

4 ACCÈS AU SGCF

L'administrateur des comptes et l'agent de liaison devront déterminer les privilèges d'accès de chaque membre du personnel administratif des établissements. Veuillez prendre contact avec eux pour obtenir un compte du SGCF. Si vous êtes l'administrateur des comptes ou l'agent de liaison, veuillez consulter la section 15 « Gestion des Déclarations d'adhésion et des privilèges d'accès ».

Après avoir reçu la *Déclaration d'adhésion* signée de votre établissement, la FCI créera et mettra à jour le compte du SGCF de toute personne ayant un rôle dans la *Déclaration d'adhésion* (président ou recteur, signataire autorisé, administrateur des comptes et agent de liaison).

Une fois le compte créé, l'utilisateur recevra un courriel pour activer son compte dans les 30 jours suivant. Veuillezvous assurer que les messages d'activation de la FCI (notification@cfi-fci.ca) ne seront pas bloqués par le pare-feu de votre établissement.

4.1 Ouvrir une session

Après la création du compte et l'attribution des privilèges, vous pourrez accéder au SGCF ainsi :

- Rendez-vous au innovation.ca
- Cliquez sur FCI en ligne au haut de l'écran
- Cliquez sur Ouverture d'une session dans le menu droit
- La page d'ouverture de session s'affichera



Sur cette page:

- Les utilisateurs enregistrés pourront ouvrir une session
- Les utilisateurs enregistrés qui ont oublié leur mot de passe pourront le réinitialiser
- Les chercheurs et le personnel administratif pourront créer un compte SGCF

4.2 Réinitialiser votre mot de passe



Si vous avez oublié votre mot de passe, vous pourrez le réinitialiser en cliquant sur « Mot de passe oublié » de la page d'ouverture de session. Vous donnerez votre nom d'utilisateur (courriel) et répondrez à la question de sécurité de votre profil. Si vous avez oublié la réponse à cette question, veuillez communiquer avec le Centre de soutien à help.aide@innovation.ca.. Un mot de passe temporaire vous sera acheminé par courriel pour ouvrir une session. Il expirera après 30 jours.

4.3 Accéder à votre profil et à vos préférences d'utilisateur

Dans cet écran, vous pourrez gérer vos coordonnées et votre mot de passe, et prendre connaissance des avis privés de la FCI.



5 TABLEAU DE BORD DE L'ÉTABLISSEMENT

5.1 Aperçu

Une fois connecté comme personnel administratif d'un établissement, vous serez dirigé vers le tableau de bord de votre établissement. Les renseignements accessibles dépendront des privilèges que vous a accordés votre établissement pour chaque module.

5.2 Navigation

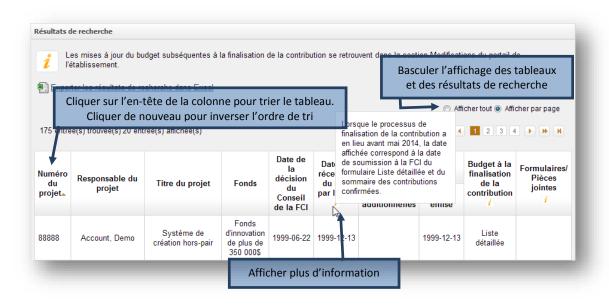
Cet écran illustre les nombreuses sections qui le composent.





Nota : Vous ne verrez peut-être pas toutes les sections ci-dessus. Elles s'afficheront en fonction des privilèges d'accès qui vous ont été accordés par votre établissement.

Certaines caractéristiques des modules vous aideront à naviguer parmi les écrans ou vous procureront de l'information contextuelle sur des champs.



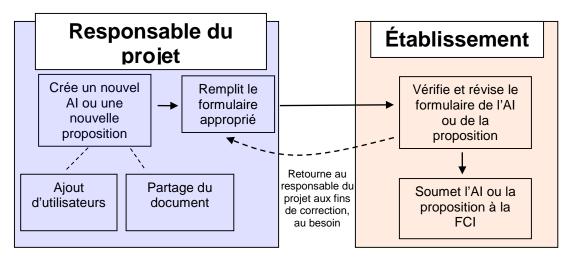




6 PROCESSUS DE SOUMISSION D'UN AVIS D'INTENTION OU D'UNE PROPOSITION

Le processus de soumission d'un avis d'intention (AI) ou d'une proposition comprend habituellement trois étapes :

- 1. Le responsable du projet crée un Al ou une proposition et remplit le formulaire en ligne. Après avoir indiqué que le formulaire est « rempli », il ne peut plus le modifier. Le personnel administratif des établissements qui dispose du niveau d'accès approprié peut également remplir les formulaires en ligne au nom du responsable du projet.
- L'établissement peut réviser le formulaire ou le remettre au responsable du projet aux fins de révision. Lorsqu'il
 juge que le formulaire d'Al ou de proposition est final, l'établissement indique que le formulaire a été vérifié. Le
 système génère à cette étape la version définitive de l'Al ou de la proposition en format PDF.
- 3. Un membre du personnel administratif des établissements soumet l'Al et la proposition à la FCI.



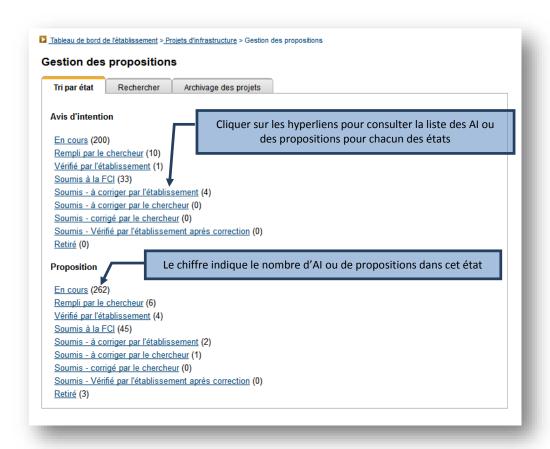
Processus de soumission d'un Al ou d'une proposition



Nota : Pour en savoir davantage sur le processus de soumission d'un Al ou d'une proposition, vous pouvez consulter les instructions de chacun des fonds sur la page Fonds de notre site Web.

6.1 Gérer les propositions

Comme membre du personnel administratif d'un établissement prenant part aux activités précédent l'octroi d'une contribution, votre établissement pourrait vous avoir accordé l'accès à la section sur la gestion des propositions pour consulter l'état des AI et des propositions.

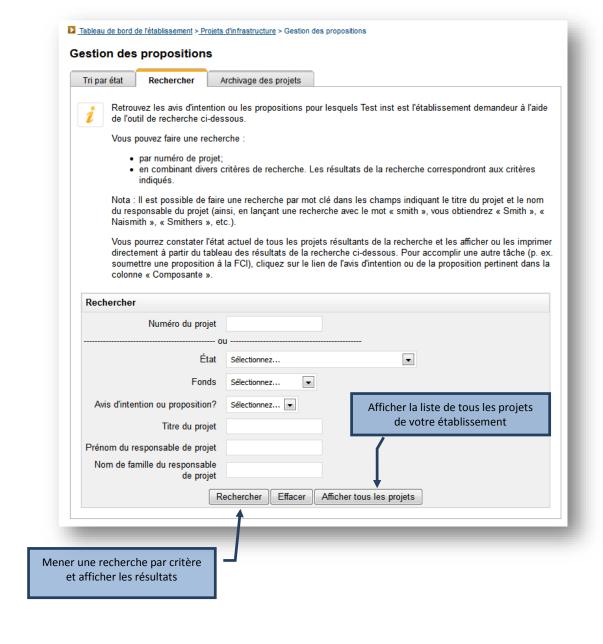




Nota: Les projets archivés ne sont pas indiqués ou comptabilisés sur cet écran.

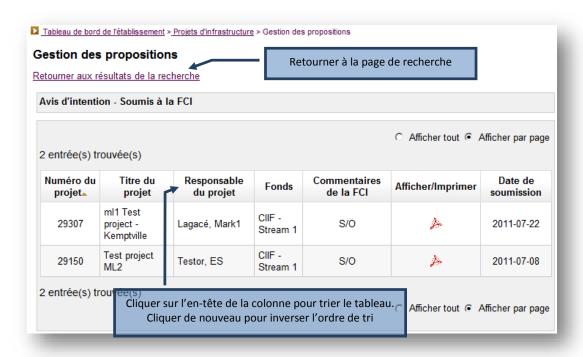
6.1.1 Recherche

Le personnel administratif des établissements pourra repérer un Al ou une proposition au moyen de la fonction de recherche. Il pourra entreprendre une recherche par numéro de projet ou tout autre critère de recherche (illustration ci-dessous).



6.1.2 Liste et tri

Le tri d'éléments par état ou la recherche d'un projet en particulier créera un tableau de résultats. Vos actions dépendront de l'état des AI ou des propositions énumérés. Chaque tableau comporte des fonctions de base; vous pouvez, entre autres, trier les éléments par colonne et revenir aux résultats de la recherche (illustration ci-dessous).

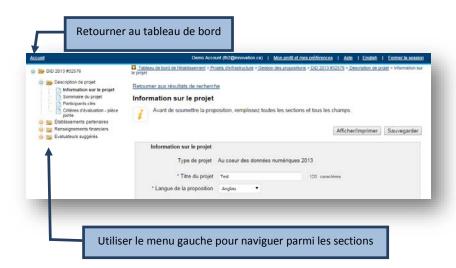


6.1.3 Remplir et valider les formulaires

L'état de tous les nouveaux formulaires créés indiquera « En cours ». Les responsables de projet auront accès aux formulaires pour inscrire des données. Par ailleurs, si l'établissement souhaite indiquer au nom du responsable du projet que le formulaire est « rempli », il pourra le faire dans ce tableau. Lorsque le formulaire indiquera « Rempli », le responsable du projet ne pourra plus le modifier.



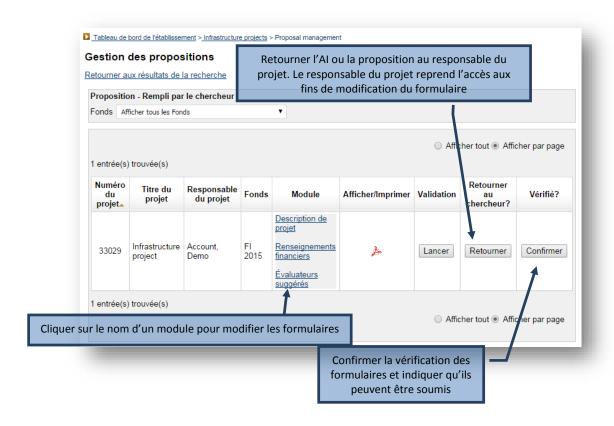
6.1.4 Naviguer dans le formulaire



6.1.5 Vérifier les formulaires ou les retourner au responsable du projet

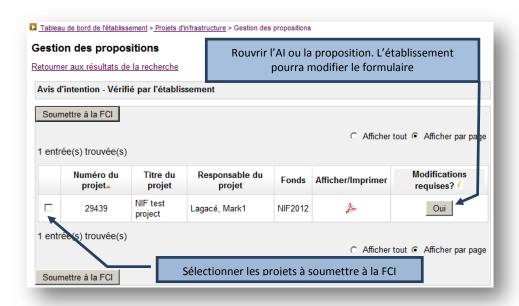
Lorsque le formulaire indiquera « Rempli », seul l'établissement pourra le réviser. Il peut le retourner au responsable du projet aux fins de correction. Lorsque l'établissement estimera que l'Al ou la proposition est terminé et prêt à être soumis à la FCI, il devra l'indiquer en cliquant sur Confirmer dans la colonne Vérifié? Nota : Selon le fonds, des règles de validation additionnelles pourraient s'appliquer à cette étape. Validez le formulaire pour vous assurer que toutes les données requises y ont été inscrites.

Dans le cas des AI et des propositions comprenant plusieurs modules ou CV, le système créera un fichier PDF réunissant l'ensemble des renseignements de l'AI ou de la proposition en fusionnant toutes les composantes en un fichier unique. Le fichier PDF fusionné sera disponible dans les 2 heures suivantes et pourra être sélectionné de la fenêtre Afficher/Imprimer. Un AI ou une proposition pourra être soumis à la FCI avant que la version PDF combinée soit prête.



6.1.6 Rouvrir le document ou le soumettre à la FCI

Une fois que le formulaire a été vérifié par l'établissement, un membre autorisé du personnel administratif d'un établissement pourra soumettre un ou plusieurs AI ou propositions à la FCI. Si l'établissement souhaite modifier un formulaire, il devra rouvrir le document. S'il c'est le cas, le fichier PDF fusionné sera supprimé.

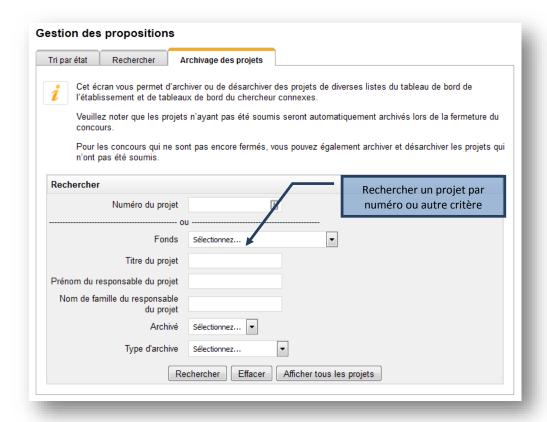


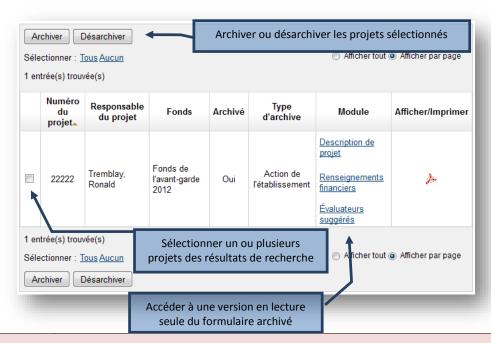
Dans certains cas, la FCI pourrait retourner un AI ou une proposition à votre établissement aux fins de correction. Ils figureront dans la liste d'état (section 6.1 « Gérer les propositions »).

6.1.7 Archiver le projet

À tout moment, un établissement pourrait décider de ne pas soumettre un projet ou un groupe de projets. Il pourra les archiver alors afin qu'ils ne figurent plus sur le Tableau de bord de l'établissement, ni sur celui du chercheur. Veuillez noter que seuls les projets dont la proposition n'aura jamais été soumise pourront être archivés.

Les projets archivés pourront être visualisés en mode lecture seule dans l'onglet archivage des données. Les chercheurs peuvent également accéder aux formulaires de projets sur leurs tableaux de bord.







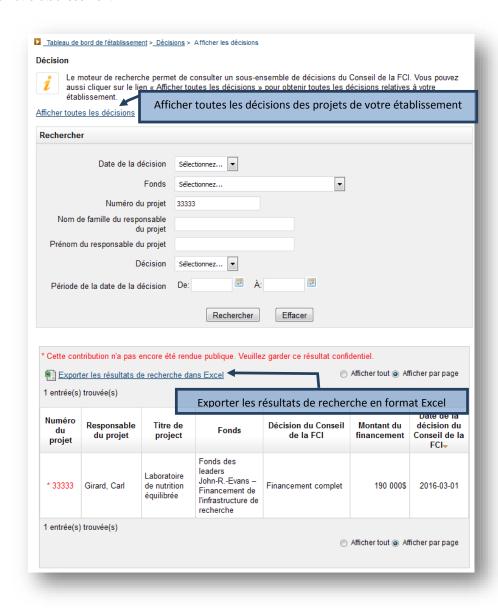
Nota : Quand un concours est fermé par la FCI, tous les AI et toutes les propositions qui n'ont pas été soumis seront automatiquement archivés de manière permanente.

7 DÉCISIONS

Comme membre du personnel administratif d'un établissement, votre établissement pourrait vous avoir accordé l'accès à ce module. Vous pourrez ainsi visualiser les décisions sur les propositions soumises à la FCI. Vous aurez aussi accès aux documents des concours téléchargés par la FCI.

7.1 Afficher les décisions

Vous pourrez consulter et afficher un sous-ensemble de décisions du conseil d'administration de la FCI en utilisant le moteur de recherche. Par ailleurs, vous pourrez cliquer sur le lien Afficher toutes les décisions pour accéder à celles relatives à votre établissement.



7.2 Documents des concours

Dans cette section, vous pourrez consulter les documents des concours téléchargés par la FCI, comme le matériel d'évaluation.



8 MODULE FINALISATION DE LA CONTRIBUTION

Comme membre du personnel administratif d'un établissement prenant part aux activités suivant l'octroi d'une contribution, votre établissement pourrait vous avoir accordé l'accès à ce module. Vous pourrez ainsi visualiser l'information sur l'état de la finalisation des contributions associées aux projets de votre établissement, ce qui facilitera la gestion de votre processus de finalisation de la contribution. Au moyen des fonctions de recherche, vous pourrez générer et visualiser différentes listes de projets par état de finalisation. De plus, vous pourrez accéder à des renseignements précis en lien avec les projets, comme l'*Entente de contribution financière*, le budget à l'étape de la finalisation de la contribution, le *Formulaire de finalisation de la contribution et* les conditions additionnelles de l'*Entente de contribution financière*.

Votre établissement pourrait également vous avoir accordé le privilège de soumettre le *Formulaire de finalisation de la contribution* dans ce module. Ce formulaire doit être soumis à la FCI en utilisant le SGCF.

Cette section comporte des renseignements sur le module Finalisation de la contribution dans le SGCF. Pour en savoir plus sur les exigences et les lignes directrices en termes de finalisation de la contribution, veuillez consulter le *Guide des politiques et des programmes de la FCI*.

S'il est nécessaire de produire un budget révisé avant de finaliser l'*Entente de contribution financière*, l'établissement devra soumettre une modification dans le module Modifications. Consultez la prochaine section pour en savoir plus sur ce module.

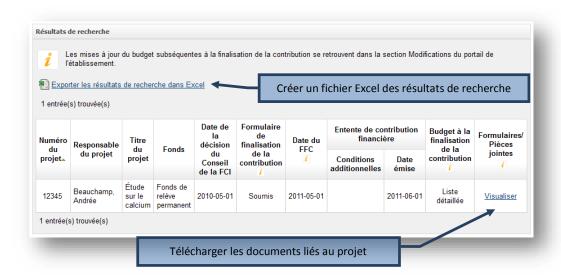
8.1 Recherche

Vous pourrez rechercher un projet précis, un responsable de projet ou plusieurs projets par état de finalisation de la contribution.



8.2 Résultats de recherche

La recherche d'un projet en particulier ou par état de finalisation de la contribution créera un tableau des projets correspondant à vos critères de recherche. Les résultats seront classés par défaut en ordre croissant, par numéro de projet. Vous pourrez les trier en cliquant sur les en-têtes de la plupart des colonnes du tableau. Vous pourrez exporter aussi les résultats de votre recherche dans Excel.



Les résultats de recherche indiqueront la date à laquelle la FCI a reçu le Formulaire de finalisation de la contribution et a émis l'Entente de contribution financière ainsi que le budget utilisé à la finalisation de la contribution (liste détaillée¹, modification ou proposition). Vous pourrez aussi visualiser les conditions additionnelles de l'Entente de contribution financière et voir si elles ont été remplies.

Enfin, vous pourrez visualiser les formulaires et les pièces jointes en lien avec un projet, comme le *Formulaire de finalisation de la contribution*, l'*Entente de contribution financière* et le budget à la finalisation de la contribution (PDF ou Excel) en cliquant sur le lien Visualiser. Vous pourrez revoir aussi toutes ententes de contribution financière révisées pour le projet.

18

¹ La FCI a mis fin à l'utilisation de ce formulaire en décembre 2014.

8.3 Soumettre le Formulaire de finalisation de la contribution à la FCI

Vous devez numériser la version PDF du Formulaire de finalisation de la contribution et la soumettre à la FCI en cliquant sur « Soumettre ».



9 MODULE MODIFICATIONS

Comme membre du personnel administratif d'un établissement prenant part aux activités suivant l'octroi d'une contribution, votre établissement pourrait vous avoir accordé l'accès à ce module. Vous pourrez ainsi visualiser l'information sur l'état des modifications associées aux projets de votre établissement, ce qui facilitera la gestion de votre processus de demandes de modification. Au moyen des fonctions de recherche, vous pourrez générer et visualiser différentes listes de résultats par état des projets ou des modifications (par exemple en cours, approuvé, rejeté). Vous pourrez créer, mettre à jour, supprimer ou soumettre une demande de modification, et visualiser les commentaires de la FCI à propos d'une modification en particulier.

Cette section comporte des renseignements sur le module Modifications dans le SGCF. Pour en savoir plus sur les exigences et les lignes directrices en lien avec les changements apportés aux projets d'infrastructure ainsi que les cas pour lesquels vous devez présenter une demande de modification dans le module Modifications, veuillez consulter le *Guide des politiques et des programmes de la FCI*.

S'il est nécessaire de produire un budget révisé avant de finaliser l'*Entente de contribution financière*, l'établissement devra soumettre une modification dans ce module. Ce module servira aussi à soumettre une demande de modification après la finalisation d'une *Entente de contribution financière*.



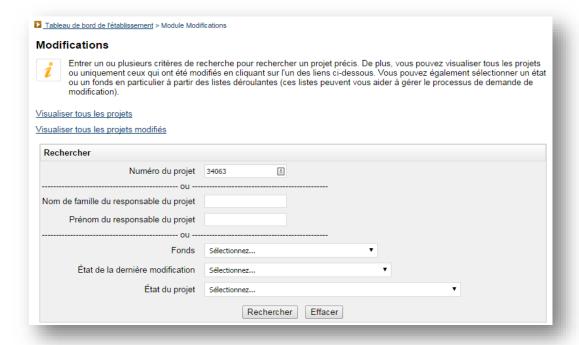
Nota : Il sera impossible de créer une demande de modification si un rapport financier final a été créé pour un projet. Inversement, un rapport financier final ne pourra pas être créé si une demande de modification est toujours en cours.

9.1 Recherche

Vous pourrez rechercher un projet en particulier ou plusieurs projets par nom de responsable de projet, fonds, état de la dernière demande de modification ou état du projet. Vous pourrez aussi visualiser tous les projets ou seulement ceux qui comptent une demande de modification.

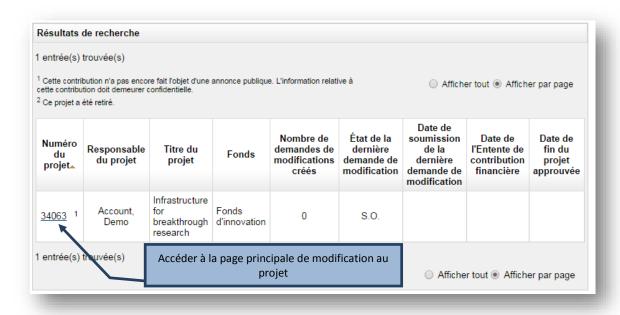
Si vous recherchez un projet en particulier par numéro, vous serez dirigé vers la page principale de modification au projet (section 0 «

Page principale Modification au projet »).



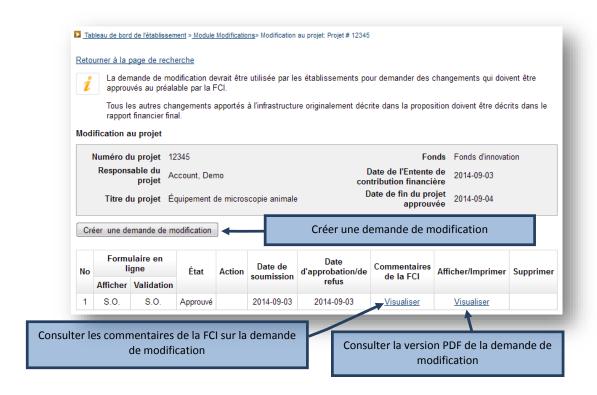
9.2 Résultats de recherche

Si vous recherchez par le nom de famille, le prénom ou l'état, ou au moyen de Visualiser tous les projets ou Visualiser tous les projets modifiés, le système créera un tableau des projets correspondant à vos critères de recherche. Les résultats seront classés par défaut en ordre croissant, par numéro de projet. Vous pourrez les trier en cliquant sur les en-têtes des colonnes du tableau.



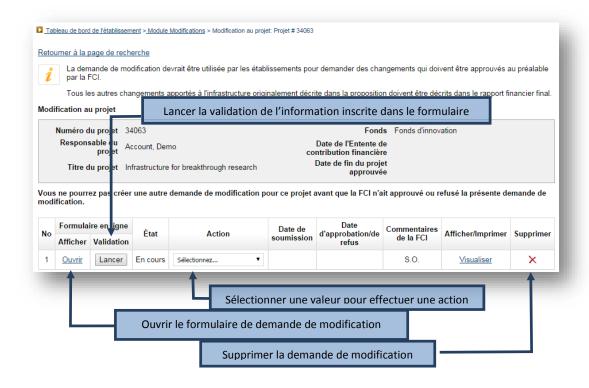
9.3 Page principale Modification au projet

Chaque projet compte sa page principale de modification. Vous pourrez consulter l'état des demandes de modification présentées à la FCI et créer de nouvelles demandes.

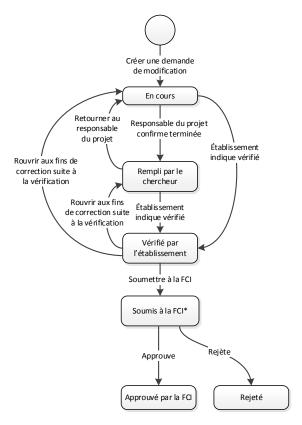


Seules les demandes de modification de l'infrastructure d'un projet comprendront une version en format Excel, en plus de la version PDF. Si la demande vise seulement la modification de la date de fin du projet, seule la version PDF de la demande sera disponible.

Dans le cas d'une modification dont l'état indique « En cours », vous pourrez valider le formulaire (pour y repérer des erreurs potentielles) et effectuer différentes actions selon l'état de la demande. Vous pourrez supprimer aussi toute demande de modification n'ayant pas encore été soumise à la FCI.



9.4 Demandes de modification : états et actions



^{*} Dans certains cas, la CFI pourrait retourner un module de modification à votre établissement pour que certaines corrections soient faites.

L'état des demandes de modification nouvellement créées dans le SGCF indique, par défaut, « En cours ». Seul le personnel administratif des établissements disposant du niveau d'accès approprié peut les créer. Les responsables de projet pourront y accéder si leur établissement leur en accorde l'accès.

Un responsable de projet qui dispose de cet accès et qui a terminé de remplir la demande de modification indiquera ensuite que le formulaire est « Rempli ». Une fois cette étape terminée, il ne pourra plus modifier la demande.

Les responsables de projet ne sont pas tenus de remplir les demandes de modification. En effet, le personnel administratif des établissements qui disposent du niveau d'accès approprié peut remplir les formulaires et indiquer qu'ils sont « Remplis », et ce, même si les responsables de projets ont accès au système.

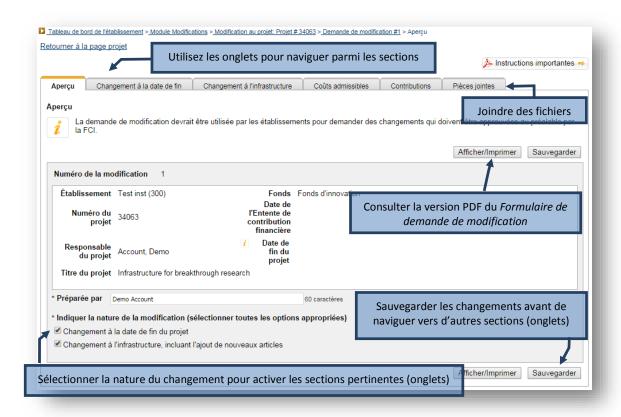
Le personnel administratif des établissements révisera ensuite la demande de modification et indiquera si elle a été vérifiée. Si des changements sont nécessaires, il peut la retourner au responsable du projet qui s'en occupera.

La demande pourra être rouverte après la vérification pour y apporter d'autres changements. Si aucun changement additionnel n'est requis, le personnel administratif des établissements pourra soumettre la demande à la FCI. La demande ne sera plus modifiable après cette action, et son état indiquera qu'elle a été soumise à la FCI.

La FCI approuvera, rejettera ou retournera la demande de modification à votre établissement aux fins de correction. Dans ce dernier cas, l'établissement apportera les changements en suivant les étapes décrites précédemment. Vous pouvez supprimer une demande de modification en tout temps, sauf si la demande a été soumise à la FCI, qu'elle a été approuvée ou rejetée.

9.5 Formulaire de demande de modification

Le Formulaire de demande de modification comprend six onglets. À l'ouverture initiale d'une demande de modification, l'onglet « Aperçu » s'affichera par défaut, et les autres onglets ne seront pas accessibles. Vous devez indiquer d'abord la nature de la modification (un changement apporté à la date de fin du projet, à l'infrastructure, ou aux deux). Cette information déterminera les onglets auxquels vous aurez accès et que vous remplirez. Vous pourrez joindre un maximum de trois documents (en format PDF) dans le dernier onglet pour venir appuyer les changements apportés au projet.



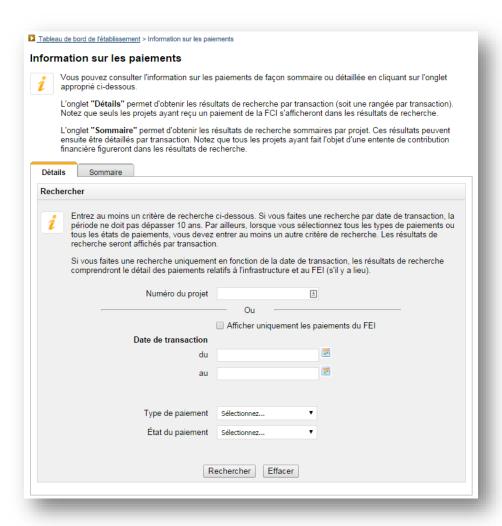
10 MODULE PAIEMENTS

Comme membre du personnel administratif d'un établissement prenant part aux activités suivant l'octroi d'une contribution, votre établissement pourrait vous avoir accordé l'accès à ce module. Vous pourrez ainsi visualiser l'information sur les paiements associés à un projet d'infrastructure ou au FEI, ou visualiser l'information sur les paiements par date de transaction ou par période pour tous les projets. Vous pourrez consulter l'information par type ou état.

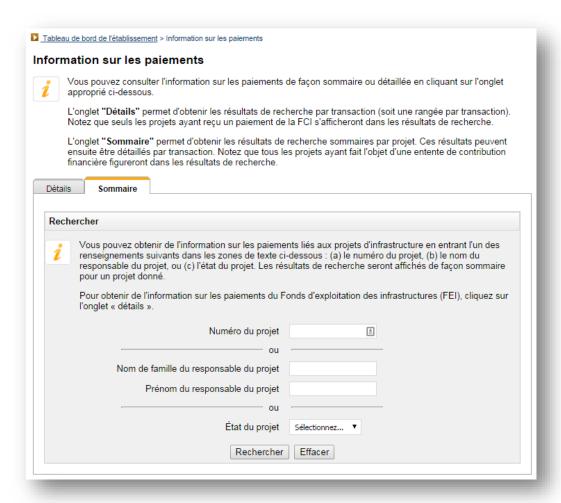
10.1 Recherche

Dans le module Paiements, vous pourrez effectuer des recherches détaillées ou sommaires.

Par une recherche détaillée, vous pourrez visualiser des transactions précises selon différents critères de recherche comme le numéro du projet, la date de transaction, le type de paiement, l'état du paiement ou une combinaison de ces critères. Vous pourrez afficher aussi seulement les paiements relatifs au FEI.

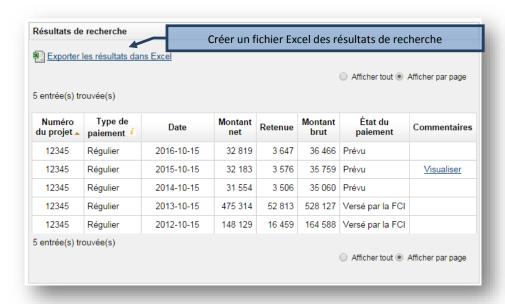


Par une recherche sommaire, vous pourrez visualiser des renseignements sommaires sur les paiements. Vous pourrez effectuer aussi des recherches sur un projet en particulier ou par état du projet (par exemple tous les projets, en cours ou terminés).

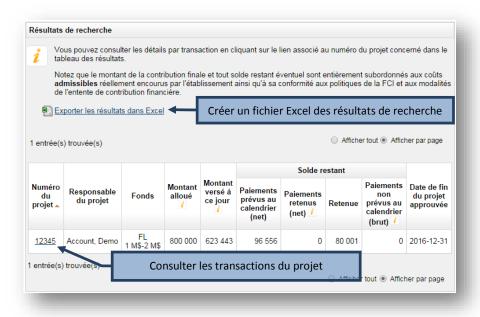


10.2 Résultats de recherche

Les résultats de recherche qui s'afficheront dans l'onglet Détails correspondront aux transactions individuelles répondant à vos critères de recherche. Les résultats pourront être exportés dans Excel.



Les résultats de recherche qui s'afficheront dans l'onglet Sommaire correspondront aux projets répondant à vos critères de recherche. Vous pourrez accéder aux détails des transactions en cliquant sur le lien associé au numéro du projet. Les résultats pourront être exportés dans Excel.



11 MODULE RAPPORTS FINANCIERS

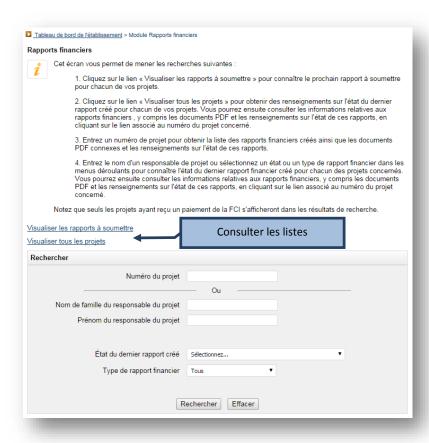
Comme membre du personnel administratif d'un établissement prenant part aux activités suivant l'octroi d'une contribution, votre établissement pourrait vous avoir accordé l'accès à ce module. Vous pourrez ainsi visualiser l'information sur l'état des rapports financiers associés à un projet, ce qui facilitera la gestion de votre processus de production de rapports financiers. Les fonctions de recherche vous offriront des listes de projets classés par état ou type de rapports financiers (par exemple en cours, soumis, approuvé, intérimaire, final). Vous pourrez créer, mettre à jour, supprimer et soumettre des rapports financiers, et visualiser les commentaires de la FCI sur un rapport en particulier.

Cette section comporte des renseignements sur le module Rapports financiers dans le SGCF. Pour en savoir plus sur les exigences et les lignes directrices associées au processus de production de rapports financiers, veuillez consulter le *Guide des politiques et des programmes de la FCI*.

11.1 Recherche

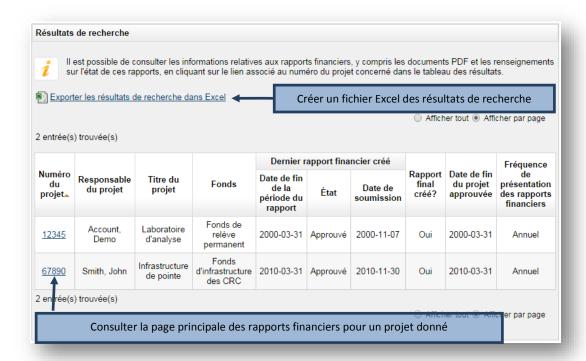
Vous pourrez rechercher un projet en particulier (par numéro ou nom du responsable) ou plusieurs projets par état du dernier rapport créé ou type de rapport financier. Vous pourrez aussi visualiser des renseignements sur tous les projets ou consulter une liste des prochains rapports à soumettre pour chaque projet.

Si vous recherchez un projet en particulier par numéro, vous serez redirigé vers la page principale des rapports financiers du projet en question (section 11.3 « Page principale Rapports financiers du projet »).

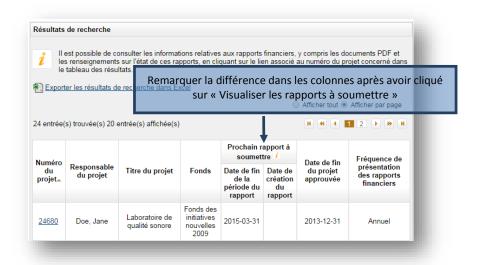


11.2 Résultats de recherche

Si vous recherchez en choisissant le nom de famille, le prénom, l'état du dernier rapport financier créé, le type de rapport financier, ou encore en utilisant le lien Visualiser tous les projets, le système créera un tableau des projets répondant à vos critères de recherche. La liste indiquera l'état du dernier rapport financier créé.

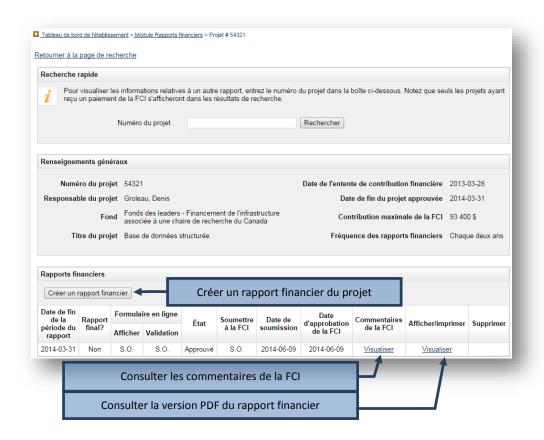


Si vous cliquez sur le lien Visualiser les rapports à soumettre, le système générera un tableau des résultats précisant le prochain rapport à soumettre pour les projets de votre établissement qui sont en cours.

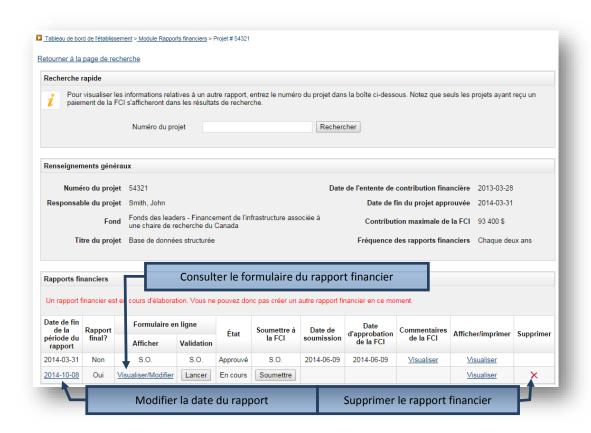


11.3 Page principale Rapports financiers du projet

Chaque projet possède une page principale des rapports financiers pour visualiser l'état des rapports financiers du projet soumis à la FCI et créer de nouveaux rapports financiers.



Vous pourrez valider les rapports financiers « En cours » (pour repérer les erreurs potentielles dans le *Formulaire de rapport financier*) et les soumettre à la FCI. Vous pourrez supprimer aussi un rapport financier qui n'a pas encore été soumis à la FCI.



11.4 Statut des rapports financiers

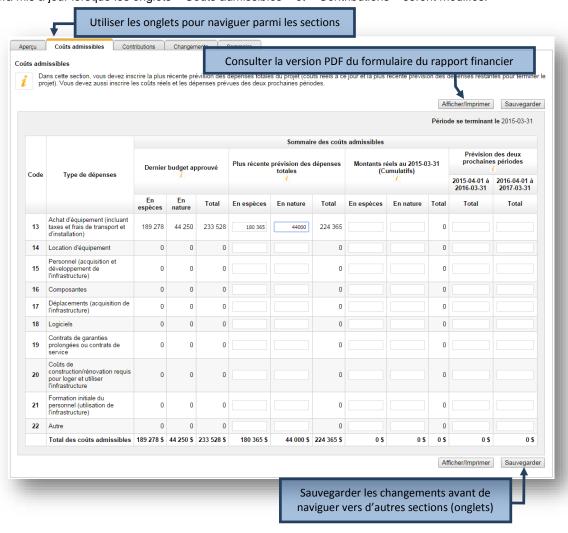
Un rapport soumis se verra assigner l'un des états suivants par la FCI :

- Approuvé: la FCI a revu et approuvé le rapport financier. Aucune action n'est nécessaire de la part de votre établissement.
- Retourné à l'établissement aux fins de correction : la FCI a revu le rapport financier; des corrections doivent être apportées. Vous devez prendre connaissance des commentaires de la FCI sur ce rapport, apporter les changements requis et le soumettre de nouveau.
- Question en suspens : la FCI a revu le rapport financier; une question nécessite un suivi. Vous devez prendre connaissance des commentaires et y répondre.
- Soumis à la FCI Aucune mesure à prendre par la FCI: Dans certains cas, vous choisirez peut-être de soumettre un rapport financier non requis. La FCI n'examinera pas ce rapport et indiquera qu'aucune action de sa part n'est requise. Veuillez noter que cet état ne sera assigné qu'aux rapports financiers intérimaires.

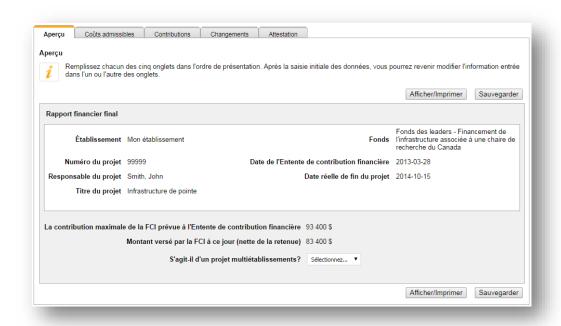
11.5 Formulaire du rapport financier

Au moment de créer un rapport financier dans le cadre d'un projet, vous devrez indiquer en premier s'il s'agit d'un rapport intérimaire ou final. Le formulaire de rapport financier intérimaire ou de rapport financier final sera alors créé en fonction de votre réponse.

Le Formulaire de rapport financier intérimaire comprend cinq onglets. À l'ouverture initiale d'un rapport financier de ce type, l'onglet « Aperçu » s'affichera par défaut en lecture seule et à titre de référence. Vous devrez remplir les onglets « Coûts admissibles », « Contributions » et « Changements ». L'onglet « Sommaire » ne sera pas modifiable. Il sera mis à jour lorsque les onglets « Coûts admissibles » et « Contributions » seront modifiés.



Le Formulaire de rapport financier final comprend également cinq onglets. À l'ouverture initiale d'un rapport financier de ce type, l'onglet « Aperçu » s'affichera par défaut. Vous devrez indiquer s'il s'agit d'un projet multiétablissements. Vous devrez remplir les onglets « Coûts admissibles », « Contributions », « Changements » et « Attestation ». L'onglet « Changements » contient aussi une section pour joindre des documents (en format PDF) qui viendront appuyer les changements apportés au projet.



12 RAPPORT D'AVANCEMENT DE PROJET

Comme membre du personnel administratif des établissements participant aux activités suivant l'octroi d'une contribution, votre établissement pourrait vous avoir donné accès au module Rapport d'avancement de projet, ce qui vous permettra de consulter l'état de la mise en service et de la soumission des rapports des projets, facilitant ainsi la gestion du processus de production dans votre établissement.

Cette section présente d'autres renseignements sur ce module dans le SGCF. Pour en savoir plus sur les exigences et les lignes directrices associées au processus de production des rapports d'avancement de projet, veuillez consulter le Guide des politiques et des programmes de la FCI.

Le processus de soumission d'un rapport d'avancement de projet à la FCI comprend habituellement trois étapes :

- 1. Le responsable du projet indique en ligne l'état de la mise en service de l'infrastructure (le cas échéant). Le personnel administratif des établissements qui dispose du niveau d'accès approprié peut également indiquer en ligne l'état de la mise en service au nom du responsable du projet.
- 2. Le responsable du projet prépare, valide et remplit le rapport.
- 3. L'établissement peut réviser le rapport ou le retourner au responsable du projet aux fins de révision. Un membre autorisé du personnel administratif des établissements soumet ensuite le rapport à la FCI.

Bien que la préparation du rapport relève du responsable du projet, ce dernier peut utiliser l'outil de délégation pour partager l'accès au formulaire en ligne avec une autre personne ayant un compte du SGCF pour l'aider avec la saisie de données.

Le graphique ci-dessous donne un aperçu du module Rapport d'avancement de projet du SGCF et des tâches connexes des établissements.

Tableau de bord de l'établissement

Rapport d'avancement de projet : dates limites de soumission

- Consulter l'état actuel et antérieur de la mise en service de l'infrastructure et de la soumission du rapport
- Modifier la date limite de l'établissement concernant l'état de la mise en service et du rapport
- Sélectionner des numéros de projet pour consulter la liste détaillée de l'état de la mise en service et du rapport

Déclaration d'adhésion et privilèges d'accès

 Permettre aux responsables de projet de déléguer la saisie du rapport à une autre personne

*** Indique des tâches pour lesquelles le responsable du projet est le premier responsable. Le personnel administratif des établissements qui dispose du niveau d'accès approprié peut également exécuter ces tâches au nom du responsable de projet.

État de la mise en service : année sélectionnée

- Rechercher et sélectionner des projets pour consulter l'état qui leur est associé
- Exporter les résultats de recherche dans un fichier Excel
- Modifier l'état de la mise en service***

Rapports d'avancement de projet : année sélectionnée

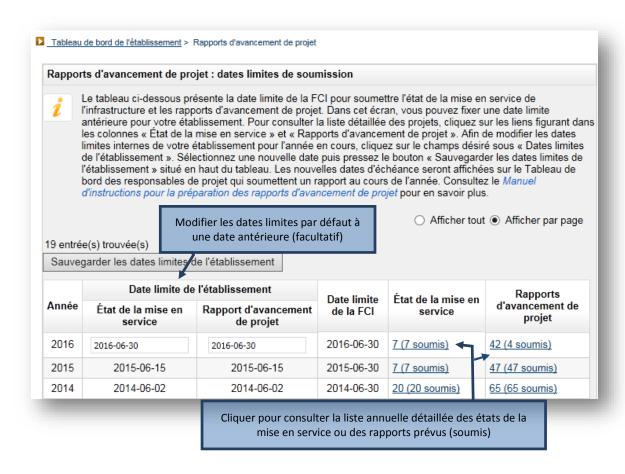
- Rechercher et sélectionner un projet pour consulter l'état de production du rapport
- Exporter les résultats de recherche dans un fichier Excel
- Sélectionner un projet pour accéder au formulaire du rapport d'avancement de projet
- Afficher ou imprimer le contenu du rapport
- Valider le contenu du rapport***
- Confirmer que le rapport est terminé***
- Retourner le rapport au chercheur
- Soumettre le rapport à la FCI

Formulaire du rapport d'avancement de projet

- Aller à la section du rapport pour remplir le formulaire et en valider le contenu***
- Accorder l'accès à une autre personne pour la saisie de données du rapport (seulement si l'établissement active cette fonction)***

12.1 Dates limites de soumission de l'état de la mise en service et des rapports

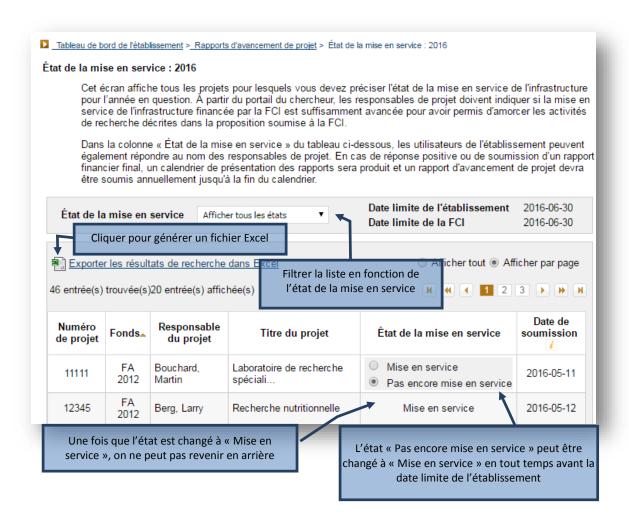
Le tableau sommaire indique les exigences annuelles et les dernières soumissions relatives aux états de la mise en service et du rapport d'avancement de projet. À partir de cette liste, il est possible de consulter la page de l'année sélectionnée pour gérer les états. Il sera possible de déterminer les dates limites de soumission, le cas échéant.



12.2 Gérer les états de la mise en service requis

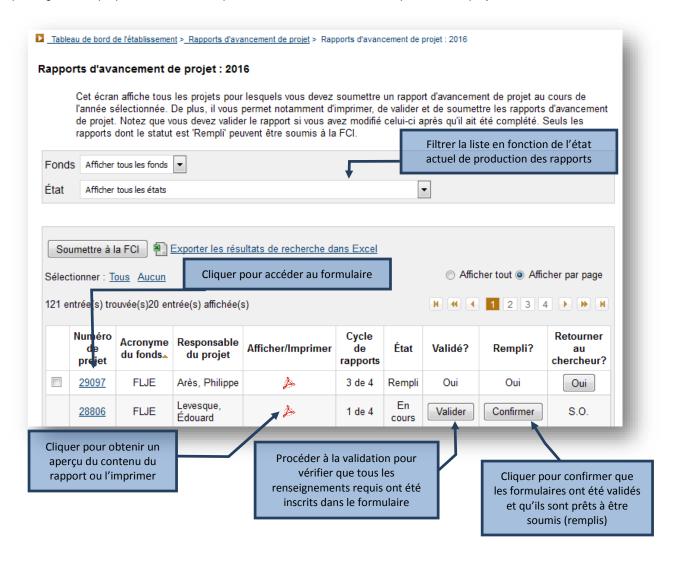
La liste détaillée des états de la mise en service de l'exercice en cours permet au personnel administratif des établissements disposant d'un niveau d'accès approprié de consulter, de définir ou de modifier l'état au nom des responsables de projet. Quatre états différents peuvent s'afficher dans la colonne « État de la mise en service » :

- Non soumis : L'état de la mise en service doit être spécifié.
- **Mise en service (RFF soumis)**: Le rapport d'avancement de projet devra être soumis à la prochaine période de production de rapports suivant la soumission du rapport financier final (RFF).
- Mise en service : Le rapport d'avancement de projet doit être soumis pendant la période de production de rapports en cours.
- Pas encore mise en service : Le rapport d'avancement de projet n'est pas requis cette année, à moins que l'état soit devenu opérationnel. L'état peut être changé à mise en service en tout temps avant la date limite de l'établissement indiquée.



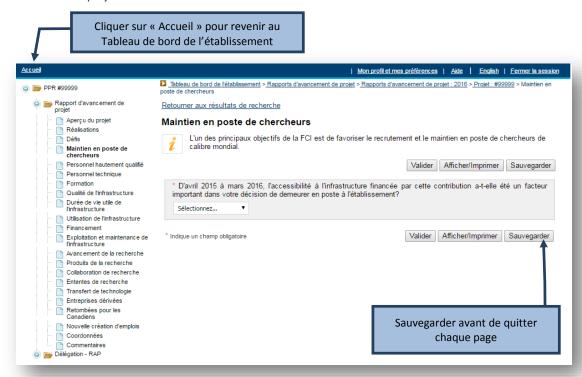
12.3 Préparer, valider et remplir le rapport d'avancement de projet

L'état de tous les rapports nouvellement créés dans le SGCF est affiché comme étant « En cours ». Les responsables de projet auront un accès complet au formulaire du rapport d'avancement de projet pour préparer, valider et remplir le rapport. Le personnel administratif des établissements qui dispose du niveau d'accès approprié peut également préparer, valider et remplir les formulaires au nom du responsable du projet.



12.4 Naviguer dans le formulaire du rapport d'avancement de projet

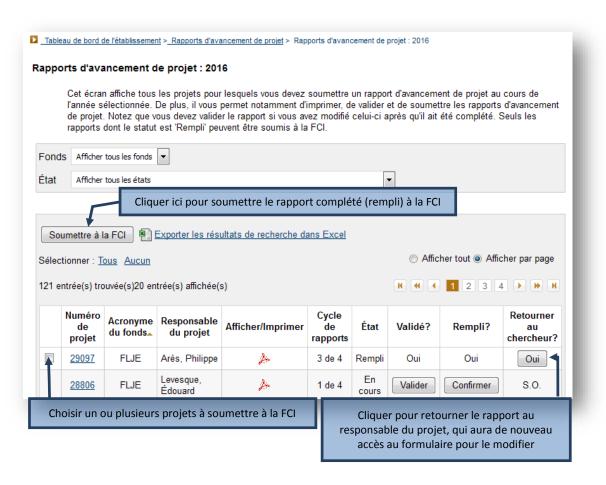
Pour naviguer entre les sections du rapport d'avancement de projet, utiliser le menu latéral de gauche. À titre de référence supplémentaire, vous pouvez consulter un aperçu de chaque écran du rapport dans le Modèle du rapport d'avancement de projet.



12.5 Remettre les rapports aux responsables de projet ou les soumettre à la FCI

Dès que le formulaire est « Rempli », le responsable du projet ne peut plus modifier le rapport. L'établissement conserve l'accès pour modifier les formulaires et les retourner au responsable du projet si des corrections doivent être apportées. Dès que l'établissement confirme que le rapport est rempli et prêt à être soumis, un membre autorisé du personnel administratif des établissements peut soumettre un ou plusieurs rapports à la FCI.

Une fois le rapport soumis à la FCI, l'établissement ne pourra plus modifier les formulaires.



12.6 Permettre aux responsables de projet de déléguer la saisie de données

Un établissement peut autoriser les responsables de projet à déléguer la saisie de données du rapport à une autre personne qui possède un compte du SGCF. Les privilèges de saisie de données que détient la personne désignée se limitent aux formulaires des rapports d'avancement de projet et doivent être réattribués chaque année.

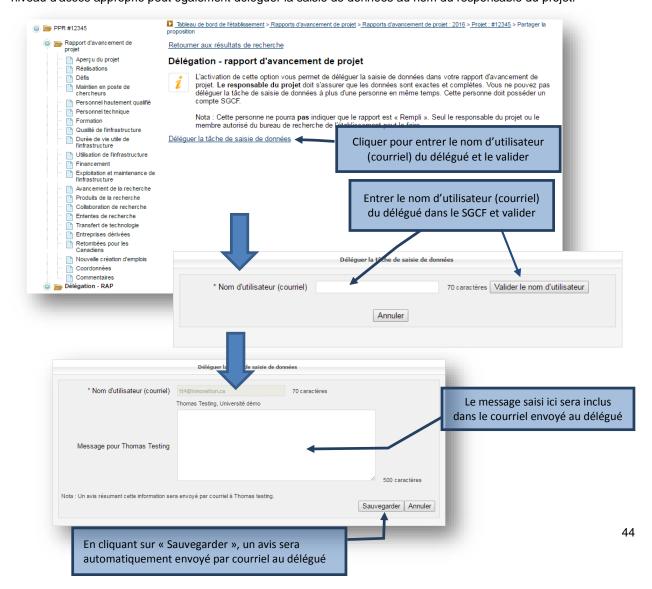
Pour la gestion des d'accès des responsables de projet, veuillez consulter la section 15.3 « Niveaux d'accès des responsables de projet ».



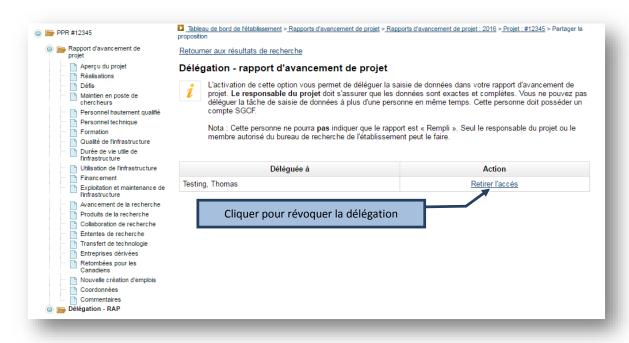
Nota : Le responsable du projet et l'établissement assumeront toujours la responsabilité de remplir et de soumettre les rapports à partir de leur tableau de bord, et de veiller à l'exhaustivité et à l'exactitude des données saisies dans leurs rapports. Le délégué NE pourra PAS marquer le rapport comme étant « Rempli ».

12.7 Déléguer la tâche de préparer le rapport d'avancement de projet

Les responsables de projet peuvent permettre à une personne qui possède un compte du SGCF de saisir des données dans leur rapport d'avancement de projet. Le personnel administratif des établissements qui dispose du niveau d'accès approprié peut également déléguer la saisie de données au nom du responsable du projet.



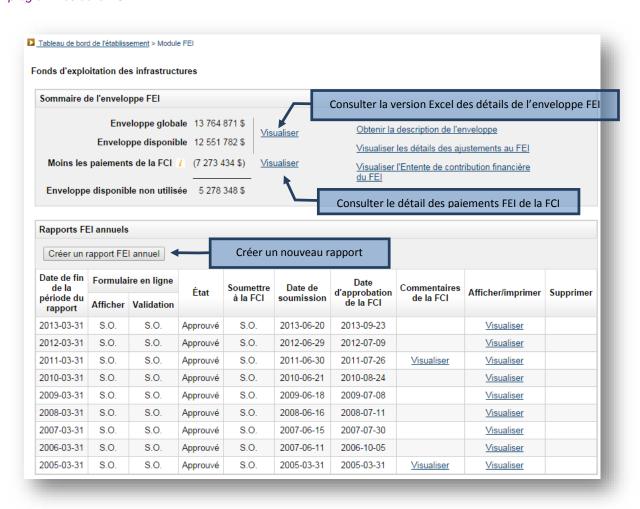
Pour désactiver la fonction de délégation, il suffit de cliquer sur « Retirer l'accès ».

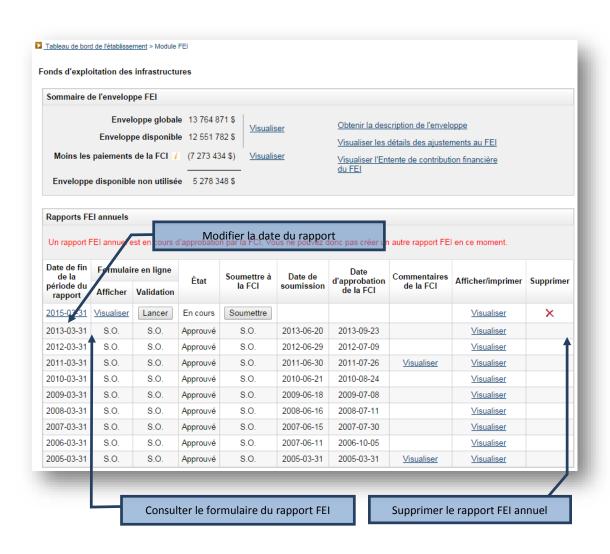


13 MODULE FONDS D'EXPLOITATION DES INFRASTRUCTURES

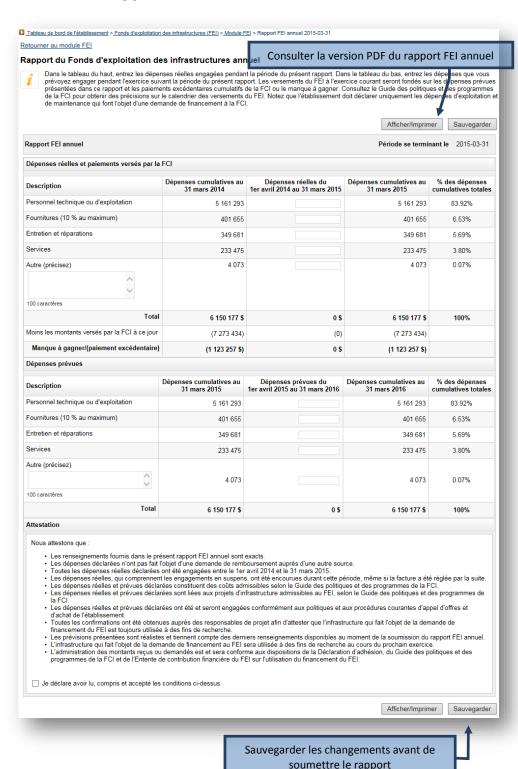
Comme membre du personnel administratif d'un établissement prenant part aux activités suivant l'octroi d'une contribution, votre établissement pourrait vous avoir accordé l'accès à ce module. Vous pourrez ainsi visualiser les détails de l'enveloppe du Fonds d'exploitation des infrastructures (FEI) allouée à votre établissement et les modifications apportées à celle-ci ainsi que l'information sur les versements du FEI. Vous pourrez aussi créer, mettre à jour, supprimer et soumettre des rapports FEI annuels, et visualiser l'état d'un rapport FEI annuel et les commentaires de la FCI.

Cette section comporte des renseignements sur le module Fonds d'exploitation des infrastructures. Pour en savoir plus sur les exigences et les lignes directrices associées au FEI, veuillez consulter le *Guide des politiques et des programmes de la FCI*.





13.1 Formulaire du rapport FEI annuel



14 INFORMATION GÉNÉRALE

Comme membre du personnel administratif d'un établissement prenant part à la gestion de projets financés par la FCI, votre établissement pourrait vous avoir accordé l'accès à l'aperçu des projets de l'établissement et à l'aperçu du projet.

14.1 Aperçu de l'établissement

Vous pourrez visualiser sur un même écran l'information importante sur les projets FCI de l'établissement :

- Sommaire sur les propositions et les contributions
- Sommaire sur le FEI (enveloppe, paiements, Entente de contribution financière, rapport annuel)
- Sommaire sur les rapports financiers, les demandes de modification et les rapports d'avancement de projet pour aider l'établissement à déterminer les mesures à prendre (par exemple rapports en cours, rapports à produire, rapports retournés à l'établissement aux fins de correction, paiements retenus et projets ayant dépassé la date de fin)
- Plan de recherche stratégique de l'établissement

14.2 Dépôt de rapports

En format Excel, ces rapports particuliers à votre établissement faciliteront l'analyse de données, le suivi des projets et l'exécution d'autres activités par les établissements.

14.3 Aperçu du projet

Vous pourrez visualiser sur un même écran l'information sommaire importante associée à un projet en particulier:

- Budget et demandes de modification approuvés
- Formulaire de finalisation de la contribution
- Entente de contribution financière et conditions additionnelles
- Sommaire sur les paiements et les dépenses
- Sommaire sur les rapports (par exemple dernier rapport financier, rapports d'avancement de projet)

15 GESTION DES DÉCLARATIONS D'ADHÉSION ET DES PRIVILÈGES D'ACCÈS

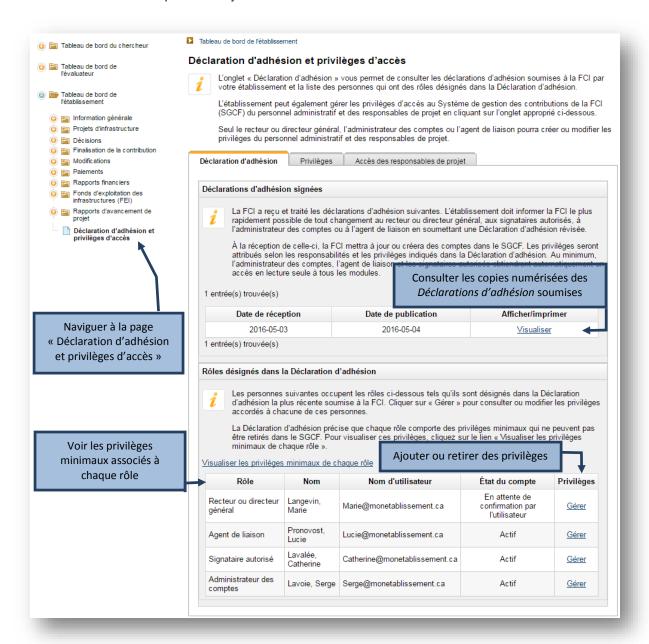
Le module portant sur la *Déclaration d'adhésion* et les privilèges d'accès n'est accessible que si vous êtes le recteur ou le directeur général, l'agent de liaison ou l'administrateur des comptes, selon ce qui est indiqué dans la *Déclaration d'adhésion* soumise à la FCI par votre établissement. Vous pouvez ainsi consulter les *Déclarations d'adhésion* soumises à la FCI par votre établissement et la liste des personnes ayant des rôles dans la *Déclaration d'adhésion*. Vous pouvez aussi gérer les privilèges d'accès au SGCF du personnel administratif des établissements et des responsables de projet.

Il est possible de visionner une vidéo présentant les diverses fonctions offertes dans ce module sur le site Web de la FCI.



15.1 Déclaration d'adhésion

L'onglet « Déclaration d'adhésion » permet de consulter les *Déclarations d'adhésion* soumises à la FCI par votre établissement et la liste des personnes ayant des rôles dans la *Déclaration d'adhésion*.



Après avoir reçu ce document signé, la FCI procédera à la mise à jour ou à la création des comptes dans le SGCF pour les personnes ayant des rôles dans la *Déclaration d'adhésion* (directeur général ou recteur, signataire autorisé, agent de liaison, administrateur des comptes). Les privilèges seront accordés en fonction des responsabilités et des privilèges définis dans la *Déclaration d'adhésion*. Il est à noter que ces personnes ont des privilèges minimaux qui leur sont automatiquement accordés dans la *Déclaration d'adhésion* et qui ne peuvent pas être retirés.

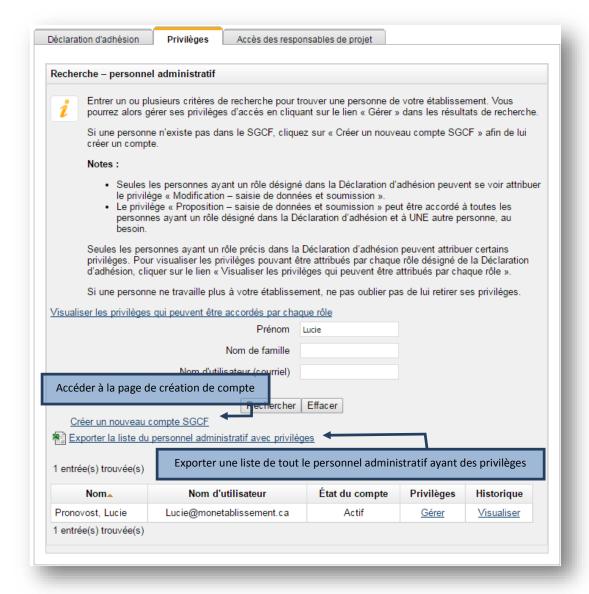
L'Annexe A – Privilèges minimaux décrit ceux qui sont automatiquement accordés par la FCI, de même que ceux qui peuvent être modifiés pour chaque rôle défini dans la *Déclaration d'adhésion*. Au besoin, vous pouvez modifier certains privilèges accordés à ces personnes en cliquant sur le lien « Gérer ».



Nota : L'établissement doit informer le plus tôt possible la FCI de tout changement au recteur ou au directeur général, aux signataires autorisés, à l'administrateur des comptes ou à l'agent de liaison en soumettant une *Déclaration d'adhésion* révisée dûment signée au chargé de programmes responsable.

15.2 Gestion des privilèges

L'onglet « Privilèges » permet d'assigner et de retirer des privilèges d'accès au personnel administratif des établissements, qu'on leur ait assigné un rôle au moyen d'une *Déclaration d'adhésion* ou non. L'agent de liaison et l'administrateur des comptes sont responsables d'établir les privilèges d'accès adéquats du personnel administratif des établissements ayant un rôle dans une *Déclaration d'adhésion* conformément à leurs pratiques et cadres de contrôle.



Nota: Certains privilèges ne peuvent être accordés qu'à un nombre limité de personnes:



- Pour les modifications, les privilèges de saisie de données et de soumission peuvent seulement être accordés aux personnes ayant un rôle dans une *Déclaration d'adhésion*.
- Pour les propositions, les privilèges de saisie de données et de soumission peuvent seulement être accordés aux personnes à qui l'on a assigné un rôle au moyen d'une Déclaration d'adhésion et à UNE autre personne (au besoin).

Tous les autres privilèges peuvent être accordés à un nombre illimité de personnes.

Vous pouvez également créer un nouveau compte du SGCF pour le personnel administratif qui n'en a pas déjà un à partir de cet écran.

De plus, certains privilèges peuvent seulement être accordés par l'agent de liaison ou l'administrateur des comptes. Veuillez consulter l'Annexe B – Privilèges pouvant être attribués en fonction des rôles d'une *Déclaration d'adhésion*.

Comme l'établissement est responsable de l'attribution des privilèges et de ses répercussions sur l'intégrité des données et l'accès à celles-ci, l'accès au SGCF et les privilèges pour l'ensemble du personnel administratif des établissements doivent être revus périodiquement afin de veiller à ce qu'ils demeurent adéquats. Vous pouvez obtenir une liste de tous les membres du personnel administratif de votre établissement et de leurs privilèges dans le SGCF.

Vous pouvez rechercher une personne par son prénom, son nom de famille ou son nom d'utilisateur (courriel). Si vous n'obtenez aucun résultat, vous devrez créer un compte dans le SGCF pour cette personne (voir la section 0 «

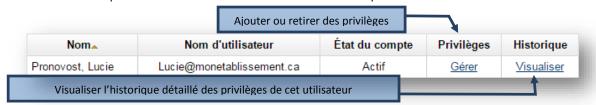
Définition des privilèges individuels »).

Ce module ne doit pas être utilisé pour créer de nouveaux comptes pour les responsables de projet. Ces derniers peuvent créer de nouveaux comptes dans le SGCF en ligne. Leurs niveaux d'accès aux modules sur les activités suivant l'octroi d'une contribution peuvent être définis dans le SGCF par l'agent de liaison ou l'administrateur des comptes (voir la section 0 «

Niveaux d'accès des responsables de projet »).

15.2.1 Résultats de recherche

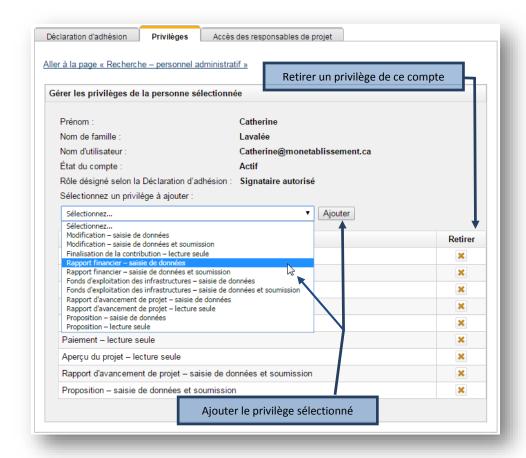
Les résultats seront présentés dans un tableau contenant la liste des personnes selon vos critères de recherche.



15.2.2 Définition des privilèges individuels

Vous pouvez accorder différents privilèges d'accès pour chaque module du SGCF et vous pourrez normalement choisir parmi les privilèges d'accès suivants :

- Lecture seule
- Saisie de données (aucune capacité de soumission)*
- Saisie de données et soumission*
- * Seulement pour les modules dans lesquels les formulaires et les rapports sont achevés et soumis.

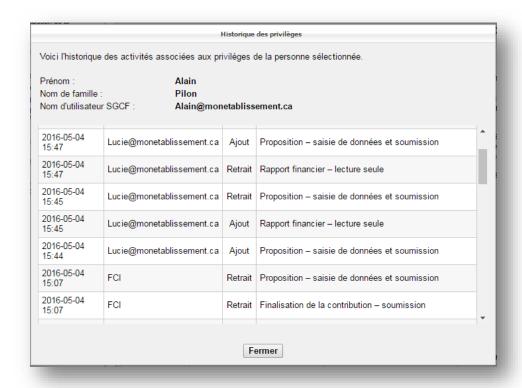




Nota : Si une personne ne travaille plus dans votre établissement, n'oubliez pas de retirer ses privilèges dans le SGCF. Si les responsabilités d'un membre du personnel administratif des établissement changent, il est possible que vous deviez modifier ses privilèges.

15.2.3 Historique

Vous pouvez consulter l'historique des modifications apportées aux privilèges d'une personne (par exemple, dates de modification et auteur de la modification).



15.3 Niveaux d'accès des responsables de projet

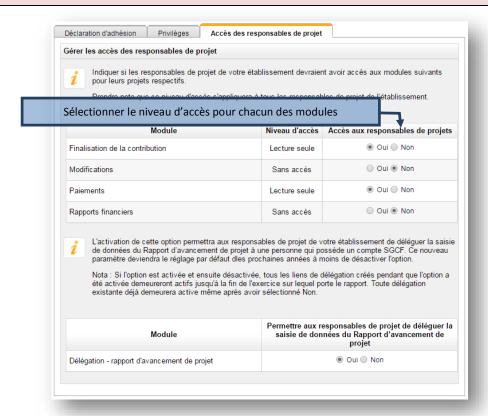
Les responsables de projets peuvent créer leurs propres comptes dans le SGCF. Au moment de créer un compte, le responsable de projet aura automatiquement accès aux modules du SGCF contenant les curriculum vitæ, les demandes et les décisions.

L'agent de liaison et l'administrateur des comptes peuvent accorder l'accès aux responsables de projet pour exécuter l'une ou l'ensemble des actions suivantes relatives au projet ou aux projets pour lesquels ils sont les responsables désignés :

- Consulter l'information sur la finalisation de la contribution (par exemple, état, Entente de contribution financière, budget et finalisation de la contribution, conditions de la FCI);
- Consulter l'information sur la modification (par exemple, modification en cours ou soumise, commentaires de la FCI) et compléter les demandes de modification aux fins de soumission interne à l'établissement;
- Consulter l'information sur les rapports financiers (par exemple, état, rapports financiers en cours ou soumis, commentaires de la FCI);
- Consulter l'information sur le paiement et les commentaires connexes de la FCI;
- Déléguer la saisie des données du rapport d'avancement de projet à une autre personne.



Nota : L'option relative au niveau d'accès (« Oui » ou « Non ») sélectionnée pour chacun des modules s'appliquera à l'ensemble des responsables de projet de l'établissement, puisque cette option ne peut pas être personnalisée pour chacun des responsables de projet.



ANNEXE A – PRIVILÈGES MINIMAUX

Rôle assigné au moyen d'une Déclaration d'adhésion	Privilèges d'accès minimaux (non révocables)	Les privilèges supplémentaires peuvent être modifiés*
Président	Aperçu de l'établissement – Lecture seule Aperçu du projet – Lecture seule Finalisation de la contribution – Soumission Fonds d'exploitation des infrastructures – Saisie de données et soumission Gestion des privilèges de l'établissement Modification – Saisie de données et soumission Paiement – Lecture seule Proposition – Saisie de données et soumission Rapport d'avancement de projet – Saisie de données et soumission Rapport financier – Saisie de données et soumission	\$. O.
Signataire autorisé	Aperçu de l'établissement – Lecture seule Aperçu du projet – Lecture seule Finalisation de la contribution – Soumission Fonds d'exploitation des infrastructures – Lecture seule Modification – Lecture seule Paiement – Lecture seule Proposition – Saisie de données et soumission Rapport d'avancement de projet – Saisie de données et soumission Rapport financier – Lecture seule	Fonds d'exploitation des infrastructures – Saisie de données Fonds d'exploitation des infrastructures – Saisie de données et soumission Modification – Saisie de données Modification – Saisie de données et soumission Rapport financier – Saisie de données Rapport financier – Saisie de données et soumission
Agent de liaison	Aperçu de l'établissement – Lecture seule Aperçu du projet – Lecture seule Finalisation de la contribution – Soumission Fonds d'exploitation des infrastructures – Lecture seule Gestion des privilèges de l'établissement Modification – Saisie de données et soumission Paiement – Lecture seule Proposition – Saisie de données et soumission Rapport d'avancement de projet – Saisie de données et soumission Rapport financier – Lecture seule	Fonds d'exploitation des infrastructures – Saisie de données Fonds d'exploitation des infrastructures – Saisie de données et soumission Rapport financier – Saisie de données Rapport financier – Saisie de données et soumission
Administrateur des comptes	Aperçu de l'établissement – Lecture seule Aperçu du projet – Lecture seule Finalisation de la contribution – Soumission Fonds d'exploitation des infrastructures – Saisie de données et soumission Gestion des privilèges de l'établissement Modification – Lecture seule Paiement – Lecture seule Proposition – Lecture seule Rapport financier – Saisie de données et soumission Rapport d'avancement de projet – Lecture seule	Modification – Saisie de données Modification – Saisie de données et soumission Proposition – Saisie de données Proposition – Saisie de données et soumission Rapport d'avancement de projet – Saisie de données Rapport d'avancement de projet – Saisie de données et soumission

^{*}Des privilèges supplémentaires peuvent être sélectionnés par l'établissement dans la *Déclaration d'adhésion*. Ces privilèges peuvent aussi être gérés dans le SGCF au besoin

ANNEXE B - PRIVILEGES POUVANT ETRE ATTRIBUES EN FONCTION DES ROLES D'UNE **DECLARATION D'ADHESION**

Rôle assigné dans une Déclaration d'adhésion	Privilèges pouvant être attribués au personnel administratif des établissements en fonction d'un rôle d'une Déclaration d'adhésion	Privilèges ne pouvant pas être accordés
Président	Le président peut accorder tous les privilèges offerts aux établissements dans le SGCF.	S. O.
Signataire autorisé	Le signataire autorisé ne peut pas accorder de privilèges.	S. O.
Agent de liaison	Aperçu de l'établissement – Lecture seule Aperçu du projet – Lecture seule Finalisation de la contribution – Lecture seule Finalisation de la contribution – Soumission Fonds d'exploitation des infrastructures – Lecture seule Modification – Lecture seule Modification – Saisie de données Modification – Saisie de données et soumission² Paiement – Lecture seule Proposition – Lecture seule Proposition – Saisie de données et soumission³ Rapport d'avancement de projet – Lecture seule	Fonds d'exploitation des infrastructures – Saisie de données Fonds d'exploitation des infrastructures – Saisie de données et soumission Rapport financier – Saisie de données Rapport financier – Saisie de données et soumission
	Rapport d'avancement de projet – Saisie de données Rapport d'avancement de projet – Saisie de données et soumission Rapport financier – Lecture seule	
Administrateur des comptes	Aperçu de l'établissement – Lecture seule Aperçu du projet – Lecture seule Finalisation de la contribution – Lecture seule Finalisation de la contribution – Soumission Fonds d'exploitation des infrastructures – Lecture seule Fonds d'exploitation des infrastructures – Saisie de données Fonds d'exploitation des infrastructures – Saisie de données Fonds d'exploitation des infrastructures – Saisie de données et soumission Modification – Lecture seule Paiement – Lecture seule Proposition – Lecture seule Rapport d'avancement de projet – Lecture seule Rapport financier – Saisie de données et soumission Rapport financier – Saisie de données Rapport financier – Lecture seule	Modification – Saisie de données Modification – Saisie de données et soumission Proposition – Saisie de données Proposition – Saisie de données et soumission Rapport d'avancement de projet – Saisie de données Rapport d'avancement de projet – Saisie de données et soumission

Le privilège « Modification – Saisie de données et soumission » peut seulement être attribué aux personnes ayant un rôle dans une Déclaration d'adhésion.
 Le privilège « Proposition – Saisie de données et soumission » peut seulement être attribué aux personnes ayant un rôle dans une Déclaration d'adhésion et à UNE autre personne (au besoin).

Pour toute question sur le SGCF, veuillez envoyer un courriel à

help.aide@innovation.ca

Nous serons heureux de vous répondre rapidement.